



ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᐅᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᐅᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

C. P. 488, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 | 867-975-5090 (1-855-449-8118) | contact@rcynu.ca | www.rcynu.ca/fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

7 juillet 2020

Les actions proposées par le gouvernement du Nunavut pour répondre aux besoins en santé mentale des jeunes Nunavummiuts sont « complètement inacceptables » selon le Représentant de l'enfance et de la jeunesse

Iqaluit, Nunavut – Les réponses reçues du gouvernement du Nunavut et du Collège de l'Arctique du Nunavut (ministères) précisant les actions proposées pour donner suite aux recommandations émanant des jeunes dans *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter : enquête réalisée avec l'aide des jeunes concernant les services en santé mentale offerts aux jeunes Nunavummiuts*, sont « complètement inacceptables ».

Au moment de la publication du rapport en mai 2019, les ministères ont été informés qu'ils devaient fournir une réponse, y compris les mesures proposées pour donner suite aux recommandations, le 30 septembre 2019.

La représentante de l'enfance et de la jeunesse, Jane Bates a déclaré, « mon bureau a fait preuve de patience et de persévérance lorsque les ministères n'ont pas répondu aux demandes de rétroaction, puis ont raté les nombreuses échéances pour fournir des réponses, quand les réponses concernant la démarche que les ministères prévoyaient adopter pour donner suite aux recommandations se sont avérées inadéquates, ou quand l'information fournie changeait d'une réponse à une autre. » La réponse finale fut finalement dévoilée le 28 février 2020.

Sur la base de la correspondance reçue, nous avons déterminé que les ministères étaient d'accord avec six recommandations, partiellement d'accord avec cinq, et en désaccord avec une des quinze recommandations présentées. Pour les trois recommandations restantes, il n'est pas clair s'il y a accord ou pas.

« J'ai étudié attentivement les réponses des ministères et j'en ai conclu que les actions proposées manquent de substance, d'engagement, de collaboration et de sentiment d'urgence à l'égard de la santé mentale que les jeunes nunavois méritent.

La REJ a porté l'affaire à l'attention du commissaire en Conseil exécutif, en vertu du paragraphe 34(2) de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.

###

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est un organisme indépendant de défense des droits des enfants et des jeunes qui veille à ce que le gouvernement du Nunavut respecte et protège les droits et les intérêts des jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts. Visitez son site web à l'adresse www.rcynu.ca/fr.

Relations avec les médias :

Kim Foster

Gestionnaire des communications et de la sensibilisation du public

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse

867 975-5091 | kfoster@rcynu.ca